

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 3 novembre 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 3 novembre 2020, a arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 13 arrêtés et examiné 21 dossiers d'étrangers.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès qui redéfinit le cadre réglementaire des formations aux premiers secours en Nouvelle-Calédonie (formations aux premiers secours, formation continue et agrément des organismes de formation aux premiers secours). il s'agit d'une part de se mettre en cohérence avec le cadre applicable en métropole, et d'autre part de s'adapter au contexte local.

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, de Gilbert Tyuïenon et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création d'une prime de fin d'année en faveur des agents travaillant au Port autonome de la Nouvelle-Calédonie. Cette délibération a pour principal objet la stabilisation du régime juridique de la prime de fin d'année et la révision du régime indemnitaire du PANC, afin d'assurer le traitement équitable de tous ses agents, qu'ils soient salariés ou fonctionnaires.

### Délibération du gouvernement

---

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

## Arrêtés du gouvernement

### Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant du forfait restant à la charge des bénéficiaires de l'aide à la continuité pays aérienne sur les trajets effectués entre les îles Loyauté ou l'île des Pins et Nouméa et les trajets effectués entre Belep et Koumac. Pour rappel, l'aide à la continuité pays est limitée à dix allers simples par année civile.

Trajet simple montant hors taxes, surcharges et redevances	Tarif continuité pays	Tarif continuité pays loisir
<b>Iles Loyauté/Nouméa</b>		
tarif « adulte »	5 674 F CFP	4 274 F CFP
tarif « enfant » (moins de 12 ans)	3 410 F CFP	2 570 F CFP
<b>Ile des Pins/Nouméa</b>		
tarif « adulte »	3 921 F CFP	2 721 F CFP
tarif « enfant » (moins de 12 ans)	2 360 F CFP	1 640 F CFP
<b>Bélep/Koumac</b>		
tarif « adulte »	4 675 F CFP	3 381 F CFP
tarif « enfant » (moins de 12 ans)	2 810 F CFP	2 035 F CFP

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 100 000 francs à l'association des étudiants de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du bal des étudiants qui s'est déroulé le 9 octobre 2020.

### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le transfert du portefeuille d'engagements contractés en Nouvelle-Calédonie par R2E-RETRAITE ÉPARGNE EXPERTISE à la société d'assurance AXA France VIE, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à Emmanuel Cardon pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie (INTERNATIONAL TRANSPORT INTERMEDIARIES CLUB LTD).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 440 000 francs au Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) pour la mise en œuvre de stages de révision pendant les vacances scolaires d'octobre 2020 à destination d'élèves boursiers et/ou méritants.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de deux millions de francs au CREIPAC dans le cadre de la mise en œuvre des Journées Francophones du Pacifique les 28 et 29 octobre 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 300 000 francs à l'Association d'Entraide et d'action sociale culturelle des ressortissants futuniens du Royaume de Sigave en Nouvelle Calédonie, pour récompenser les lauréats d'un concours d'écriture de nouvelles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 351 550 francs au CREIPAC pour la prise en charge de l'hébergement en pension complète d'Eddy Mboyo.

### **Au visa de Didier Poidyaliwane, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé une nouvelle régie d'avances au sein du foyer d'action éducative de Païta, placé sous la responsabilité de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ), afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Cette régie permet de payer les pécules et indemnités journalières versés aux mineurs et les menues dépenses se rapportant aux aides collectives ou individuelles qui leur sont accordées, dans la limite de 5 000 francs par dépense nominale, de même objet ou par enfant.

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'agrément de l'association REPAIR (Réseau professionnel pour une agriculture innovante et responsable) en qualité d'organisation professionnelle agricole (OPA).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé, au sein de la commission paritaire de l'emploi local, Jacques Beyney, en remplacement de Vaiana Keletaona en tant que suppléant de Jean-Marie Mahot, lui-même titulaire en tant que représentant des employeurs pour l'Union des entreprises de proximité de Nouvelle-Calédonie - U2P-NC.

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé Bernard Hamel, pharmacien responsable de l'établissement de vente en gros de produits pharmaceutique Médi-service pharma située vallée-des-Colons à Nouméa, à acquérir, importer, détenir, vendre et distribuer des médicaments et substances classés comme stupéfiants et inscrites au tableau B des substances vénéneuses et des préparations qui les contiennent.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé pour cinq ans la société PROMED pour effectuer le transport de déchets d'activités de soins avec le véhicule HAYON DAF LF210FA immatriculé 431 787 NC.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour et six avis favorables et un avis défavorable sur des demandes de titre de séjour. Il a également accordé six autorisations de travail et en a refusé une.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.